



Rapport financier trimestriel

Commission canadienne des grains
État des résultats, des risques et des changements importants touchant les
activités, le personnel et les programmes (non audité)

Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021

Table des matières

1.0 INTRODUCTION	3
1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme	3
1.2 Méthode de présentation du rapport.....	3
1.3 Structure financière de la CCG.....	4
2.0 FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS CUMULATIFS	6
2.1 Analyse des autorisations disponibles.....	6
2.2 Analyse des autorisations utilisées.....	7
3.0 RISQUES ET INCERTITUDES	8
3.1 COVID-19 et avenir du travail.....	8
3.2 Excédent et examen de la Loi sur les grains du Canada	8
3.3 Incertitude entourant les recettes	9
4.0 CHANGEMENTS IMPORTANTS RELATIFS AUX ACTIVITÉS, AU PERSONNEL ET AUX PROGRAMMES	11
ÉTAT DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES (NON AUDITÉ)	13
DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (NON AUDITÉ)	14

1.0 Introduction

Il convient de lire le présent rapport en conjonction avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses](#). Préparé par la direction de la Commission canadienne des grains (CCG), comme l'exige le paragraphe 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), il est présenté dans le format et le mode prescrits par le Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

La CCG a été créée en 1912. Elle est le ministère fédéral qui administre les dispositions de la [Loi sur les grains du Canada](#) (LGC).

Aux termes de la Loi, la CCG a « pour mission de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur ».

La vision de la CCG est d'« Être un fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science ». Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de la CCG.

La principale responsabilité de la CCG est la réglementation des grains, ou de la manutention des grains au Canada, et l'établissement et le maintien de normes fondées sur la science pour le grain canadien. La Commission réglemente la manutention de 21 grains¹ cultivés au Canada afin de protéger les droits des producteurs et d'assurer l'intégrité des transactions de grains.

Les résultats ministériels de la CCG sont les suivants : les marchés nationaux et internationaux considèrent le grain canadien comme étant fiable et salubre et les producteurs sont dûment rémunérés pour leur grain. La CCG compte trois programmes : Qualité des grains, Recherches sur les grains et Mesures de protection des producteurs de grains. Les services internes soutiennent ces programmes.

Plus de détails sur les autorisations, le mandat et les programmes de la CCG sont présentés dans le [Plan ministériel](#), le [Rapport sur les résultats ministériels](#) et le [Budget principal des dépenses](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée) et un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en matière d'information financière à l'égard de l'utilisation du pouvoir de dépenser. Dans l'[État des autorisations budgétaires](#) joint au présent rapport, on compare les pouvoirs de dépenser du ministère accordés par le Parlement à ceux

¹ Par grain, on entend les semences désignées comme tel par règlement aux fins de la *Loi sur les grains du Canada*. Cela comprend l'orge, les haricots, le sarrasin, la graine à canaris, le canola, les pois chiches, le maïs, les féveroles, le lin, les lentilles, les grains mélangés, la graine de moutarde, l'avoine, les pois, le colza, le seigle, la graine de carthame, le soja, la graine de tournesol, le triticale et le blé.

Commission canadienne des grains
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021

utilisés par le ministère. L'information présentée dans l'État des autorisations est conforme à celle du [Budget principal des dépenses](#) et du [Budget supplémentaire des dépenses](#).

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées au moyen de la [Loi de crédits](#), sous forme de limites annuelles approuvées, ou par le truchement de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1^{er} mars précédant le début du nouvel exercice.

La CCG utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, lesquels sont inclus dans le [Rapport sur les résultats ministériels](#). Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont sous la forme d'une méthode de comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée).

1.3 Structure financière de la CCG

Les programmes et les activités de la CCG sont financés par une combinaison de fonds renouvelables (axés sur les droits) et de sources de crédits. Environ 90 % des dépenses de la CCG sont financées par ses droits. La structure de financement de la CCG repose sur les autorisations budgétaires qui sont composées d'autorisations législatives et d'autorisations votées (non législatives). Les pouvoirs législatifs comprennent les pouvoirs rattachés au régime d'avantages sociaux des employés pour les dépenses de personnel financées par des crédits et les pouvoirs liés au fonds renouvelable de la CCG, qui permet à la CCG de dépenser de nouveau les droits qu'elle a perçus. Le pouvoir voté est le Crédit 1 – Dépenses de programme, qui comprend les crédits parlementaires annuels et tout crédit parlementaire unique pour l'exercice financier.

La base de référence pour les droits de service et de licence existants a été établie en 2017-2018 pour la période quinquennale se terminant en mars 2023 et reposait sur un budget de 62,5 millions de dollars et un volume annuel moyen de 34,4 millions de tonnes métriques de grain faisant l'objet de services d'inspection et de pesée officielles. Les dépenses pour les services d'inspection peuvent fluctuer d'une année à l'autre en fonction de la qualité et du volume des récoltes. Depuis la mise en place des droits en 2017-2018, les coûts sont restés relativement stables, mais des augmentations sans précédent des volumes de production et d'exportation de grain, ainsi que des investissements majeurs du secteur privé dans l'infrastructure du réseau de manutention des grains, ont entraîné une augmentation des recettes et une accumulation continue de l'excédent du fonds renouvelable.

Pour remédier à cette situation, la CCG a mis à jour son modèle de prévision du volume de grain qu'elle prévoit inspecter et peser officiellement à la sortie des silos terminaux et prévoit un niveau d'environ 48,1 millions de tonnes métriques par année pour les trois prochains exercices (2021-2022 à 2023-2024). En mai 2021, la CCG a proposé l'harmonisation des droits pour quatre services d'inspection et de pesée officielles avec les prévisions rajustées des volumes de grain. Ces réductions des droits de l'ordre de 29 % sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2021. Dans le cadre du cycle quinquennal actuel, tous les droits devaient être revus et modifiés, comme il se doit, le 1^{er} avril 2023. Toutefois, cet examen complet est maintenant prévu pour

Commission canadienne des grains
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021

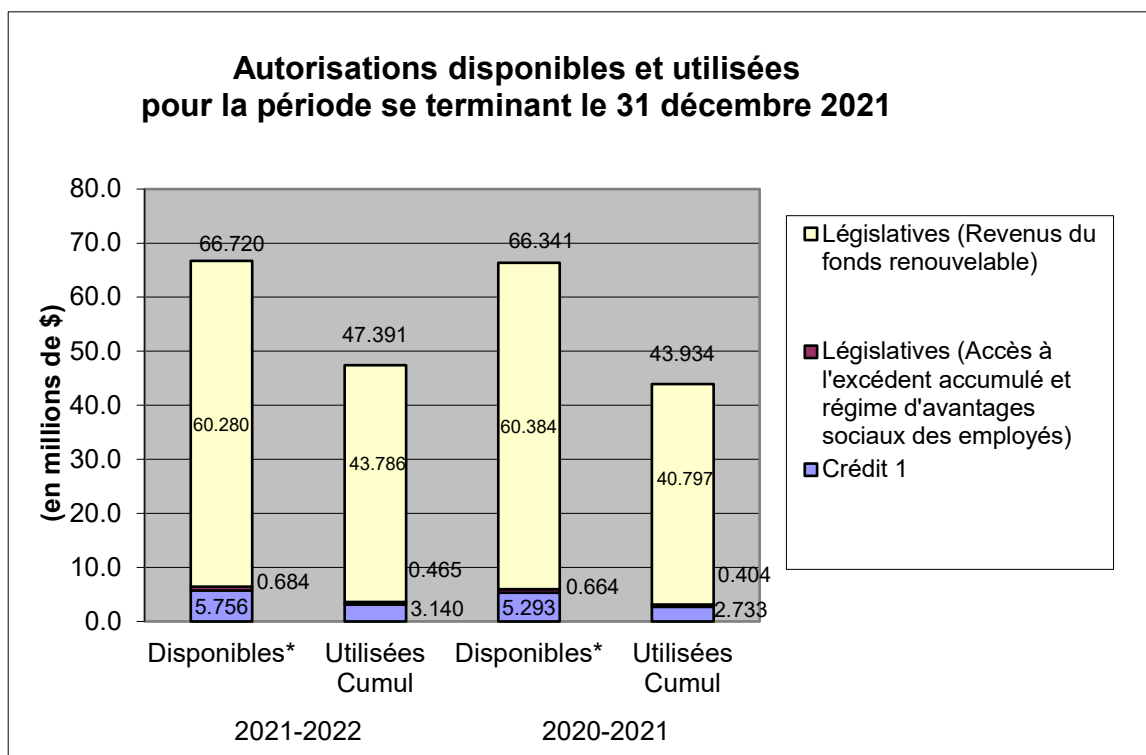
avril 2024 afin de permettre au processus d'examen de la *Loi sur les grains du Canada* de progresser et d'éclairer les travaux futurs.

Les prévisions de revenus de la CCG pour 2021-2022 et après reposent sur le modèle de financement établi dans le document [Consultation sur les frais d'utilisation et avis de proposition préliminaire de 2017](#) ainsi que sur les droits publiés préalablement dans la [Partie II de la Gazette du Canada](#) en mars 2018, et les droits actualisés publiés dans la [Partie II de la Gazette du Canada](#) en juillet 2021. Cela comprend une prévision révisée du volume de grain annuel de 48,1 millions de tonnes métriques ainsi que les droits mentionnés dans [l'annexe 1 du Règlement sur les grains du Canada](#). À compter de l'exercice 2019-2020, la Commission canadienne des grains a commencé à rajuster les droits annuellement en fonction de l'inflation le 1^{er} avril afin de se conformer à la *Loi sur les frais de service* (LFS) et de limiter la nécessité de modifier les droits à l'avenir. Le rajustement de 2021-2022 est fondé sur l'Indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Canada d'avril, qui est -0,2 %. Les montants actuels des droits sont affichés sur le [site Web de la CCG](#).

Les prévisions de recettes futures et les équivalents temps plein (ETP) pour 2021-2022 et les exercices suivants sont indiqués dans le [Plan ministériel 2021-2022](#) de la CCG.

2.0 Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

La présente section fait ressortir les points importants qui ont eu des répercussions sur les résultats cumulatifs ou qui ont contribué à la variation nette des ressources disponibles pour l'année et des dépenses réelles. Elle devrait être lue de concert avec l'[État des autorisations budgétaires](#) et les [Dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#) figurant à la fin du présent rapport.



* Autorisations disponibles d'après les montants approuvés dans le cadre du processus du Budget des dépenses. Montants détaillés dans l'[État des autorisations budgétaires](#).

2.1 Analyse des autorisations disponibles

Tel qu'il est indiqué dans l'[État des autorisations budgétaires](#), les autorisations disponibles pour le ministère au cours de l'exercice, en date du 31 décembre 2021 (sans tenir compte des revenus du fonds renouvelable), s'élèvent à 7,288 millions de dollars, comparativement à 6,790 millions de dollars au 31 décembre 2020. Cette hausse de 0,498 million de dollars s'explique principalement par un report plus important du budget de fonctionnement en 2021-2022, comparativement à 2020-2021, et par le financement supplémentaire reçu en 2021-2022 pour l'indemnisation liée aux dommages causés par Phénix.

2.2 Analyse des autorisations utilisées

Tel qu'il est indiqué dans les [Dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), le total des autorisations budgétaires utilisées du ministère pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021 est de 5,926 millions de dollars, comparativement à (1,469 million de dollars) pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2020. Le changement de l'ordre de 7,395 millions de dollars sur le plan des autorisations budgétaires utilisées totales s'explique comme suit :

1. La diminution globale des revenus générés au cours du trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021, à raison de 7,808 millions de dollars, principalement attribuable à une baisse importante des volumes de grain manutentionné en raison de la sécheresse, ainsi qu'à la réduction des frais d'inspection et de pesée à compter du 1^{er} août.
2. La diminution globale des dépenses, à raison de 0,413 million de dollars, principalement attribuable aux écarts suivants :
 - a. une hausse de 0,311 million de dollars des dépenses relatives au personnel, par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison de l'ajout d'ETP. Ces ETP ont été embauchés pour maintenir la capacité d'inspection des grains et pour soutenir des initiatives stratégiques telles que la stratégie relative aux appareils mobiles, le portail MaCCG et l'avenir du travail;
 - b. une baisse de 0,335 million de dollars des dépenses relatives aux services professionnels et spéciaux, par rapport à la même période l'exercice précédent, principalement en raison du moment de la facturation par d'autres ministères pour des services fournis, tels que les services de paye.
 - c. une baisse de 0,419 million de dollars des dépenses relatives à l'acquisition de machinerie et de matériel, par rapport à la même période l'exercice précédent, principalement en raison de l'achat d'équipement d'inspection au cours de l'exercice 2020-2021.

En date du 31 décembre 2021, le cumul annuel des autorisations budgétaires utilisées est de 6,300 millions de dollars, comparativement à (8,404 millions de dollars) pour la même période l'exercice précédent. Le changement de 14,704 millions de dollars au chapitre des autorisations budgétaires utilisées peut être attribué aux facteurs suivants :

1. La diminution globale des revenus générés au cours de la période ayant pris fin le 31 décembre 2021, à raison de 11,248 millions de dollars, principalement attribuable à la baisse importante des volumes de grain manutentionné en raison de la sécheresse, ainsi qu'à la réduction des frais d'inspection et de pesée à compter du 1^{er} août.
2. L'augmentation globale des dépenses, à raison de 3,456 millions de dollars, principalement attribuable à l'écart suivant :
 - a. une hausse de 3,378 millions de dollars des dépenses relatives au personnel, par rapport à la même période de l'exercice précédent, principalement en raison de l'ajout d'ETP et de paiements rétroactifs au cours du premier trimestre de

2021-2022. Ces ETP ont été embauchés pour maintenir la capacité d'inspection des grains et pour soutenir des initiatives stratégiques telles que la stratégie relative aux appareils mobiles, le portail MaCCG et l'avenir du travail.

3.0 Risques et incertitudes

Certaines conditions financières, économiques et environnementales peuvent avoir des répercussions sur la CCG et ses résultats financiers. La COVID-19 et l'avenir du travail, l'excédent accumulé de la CCG et l'examen de la *Loi sur les grains du Canada*, ainsi que l'incertitude qui entoure les recettes ont été désignés comme des risques actuels. Des stratégies ont été établies pour atténuer ces incertitudes.

3.1 COVID-19 et avenir du travail

En 2020-2021, en réponse à la pandémie de COVID-19, les ressources de la CCG ont été principalement axées sur les domaines essentiels que sont l'inspection et l'agrément, le soutien aux producteurs dans le cadre du Programme d'échantillons de récolte, l'adaptation du milieu de travail pour soutenir le travail à distance et la mise en œuvre de nouvelles approches pour fournir les services prévus au mandat tout en assurant la sécurité des employés.

À mesure que les provinces ont annoncé des plans de réouverture et de levée progressive des restrictions en matière de santé publique, la CCG a continué de prendre les mesures nécessaires pour assurer la transition vers un environnement de travail qui réponde aux besoins opérationnels actuels et qui lui permette de respecter ses priorités stratégiques et ses engagements en matière de programmes. À ce jour, la plupart des services d'inspection et de pesée des exportations de grain sont revenus aux niveaux de service habituels d'avant la pandémie, et des mesures de sécurité supplémentaires sont en place. De même, la plupart des activités qui avaient été temporairement suspendues, comme les travaux de recherche du LRG et l'analyse des échantillons soumis sur une base volontaire, ont repris tout en assurant la santé et la sécurité des employés, des collègues du secteur des grains et du grand public.

À l'avenir, la CCG continuera de s'inspirer des pratiques novatrices adoptées pendant la pandémie et les intégrera à son environnement opérationnel post-pandémique et à sa vision de l'avenir du travail. La CCG continuera de définir des approches pour un environnement de travail hybride offrant aux employés la souplesse de travailler à distance ou sur place, et de fournir aux employés la formation, les outils et les ressources nécessaires pour les appuyer durant le processus. Pour ce faire, un plan de réintégration de l'effectif sera créé, dont des documents d'orientation qui permettront aux gestionnaires de déterminer le mode de travail des employés qui assurera une prestation efficace des services tout en atteignant un équilibre avec les intérêts des employés et la souplesse qui leur est offerte. Par ailleurs, la CCG élaborera des mesures pour évaluer l'efficacité et la productivité des régimes de travail hybride à l'aide de sources de données probantes.

3.2 Excédent et examen de la *Loi sur les grains du Canada*

En 2018, la CCG a établi un cadre d'investissement axé sur des investissements stratégiques dans trois domaines clés : renforcer les mesures de protection des producteurs, investir dans

Commission canadienne des grains
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021

l'assurance de la qualité des grains et améliorer la science et l'innovation en matière de qualité des grains. À ce jour, la CCG a affecté une somme de 4 millions de dollars au financement d'améliorations continues au Programme d'échantillons de récolte sur une période de cinq ans. En outre, un investissement a été réalisé dans un programme d'analyse volontaire pour les exportations de petits lots de légumineuses. On avait initialement prévu que ce programme soit administré pour une période de deux ans, mais il a été prolongé jusqu'en juillet 2022 pour tenir compte du temps perdu associé à la suspension temporaire en raison de la pandémie de COVID-19.

Toutes les autres initiatives de dépenses du Cadre d'investissement ont été mises en attente depuis l'annonce, dans le budget 2019, de l'examen de la *Loi sur les grains du Canada* dirigé par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), afin d'assurer l'harmonisation des deux processus. Après avoir été interrompu pendant une bonne partie de 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19, AAC a officiellement relancé l'examen de la *Loi sur les grains du Canada* en janvier 2021, et les consultations publiques ont pris fin le 30 avril 2021. Un rapport de type « Ce que nous avons entendu » a été publié en août 2021 pour présenter en détail la rétroaction de la consultation.

Les commentaires recueillis portaient sur trois thèmes : administration de la CCG, classement et surveillance, et mesures de protection des producteurs. Les sujets soulevés concernant l'administration de la CCG comprenaient sa gouvernance, son mandat et son modèle de financement, le rôle de la CCG dans l'Est du Canada, et l'introduction d'une clause visant l'examen prévu de la LGC. Les discussions entourant le classement et la surveillance étaient axées sur la prestation des services obligatoires de pesée et d'inspection à la sortie, la surveillance et l'application de la LGC aux points de livraison intérieurs, les comités de normalisation des grains, la modernisation des classes de blé, et la normalisation de l'équipement et des processus de classement des titulaires de licence. Les commentaires touchant les mesures de protection des producteurs portaient sur l'agrément, la protection des paiements aux producteurs, l'accès à un service de décision exécutoire, la collecte et la publication de données par la CCG, les problèmes relatifs aux contrats, les détails des déductions sur les bons de paiement au comptant, et la fourniture de wagons de producteurs. Dans l'ensemble, les répondants ont indiqué que la CCG devrait continuer de jouer un rôle déterminant dans l'établissement et le maintien d'un système d'assurance de la qualité des grains de classe mondiale, par la réglementation et la surveillance du secteur des grains. Les opinions étaient cependant partagées quant aux rôles que la CCG devrait adopter à l'avenir. Comme première étape pour répondre aux commentaires des intervenants du secteur des grains, la CCG propose d'actualiser et d'améliorer l'accès des producteurs au service de résolution des différends concernant le classement dans le *Règlement sur les grains du Canada*. Au cours des prochains mois, la CCG continuera de travailler avec AAC pour analyser les diverses options présentées dans le cadre de la consultation et déterminer la meilleure façon d'aller de l'avant avec la modernisation du cadre de réglementation des grains canadiens pour s'assurer qu'il réponde aux besoins du secteur des grains en évolution. Toute initiative future au titre du cadre d'investissement s'appuiera sur les résultats de ce processus et s'y conformera.

3.3 Incertitude entourant les recettes

La CCG obtient du financement au moyen d'autorisations votées et de droits relatifs à l'exécution de programmes et à l'octroi de licences au secteur des grains. Les recettes tirées

Commission canadienne des grains
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021

des droits exigés pour les services découlent en grande partie du volume de grain, qui varie d'une année à l'autre. En outre, les volumes de grain ne sont pas entièrement connus avant le début de l'exercice, ce qui peut mener à des écarts importants entre les prévisions de recettes de la CCG et les résultats réels. Comme les volumes de grain réels varient d'une année à l'autre, au cours des années où les volumes de grain sont plus élevés que la moyenne, les recettes peuvent excéder les coûts et la CCG pourrait accumuler un excédent (indiqué comme une autorisation non employée reportée dans les Comptes publics). Au cours des années où on enregistre des volumes de grain inférieurs à la moyenne, les recettes pourraient être moindres que les coûts, et la CCG devrait alors puiser dans son excédent.

Le risque lié aux recettes est réduit pour la CCG lorsque des volumes de grain supérieurs à la moyenne entraînent un excédent du fonds renouvelable. Cependant, les phénomènes météorologiques extrêmes qui se multiplient, comme la sécheresse et les inondations, peuvent faire considérablement diminuer la production de grain et, par conséquent, augmenter le risque lié aux recettes pour la CCG. En outre, l'industrie canadienne des grains compose continuellement avec une incertitude relative aux volumes d'exportation en ce qui a trait à son accès aux marchés étrangers, en raison de la sensibilité des marchés à l'égard des enjeux, réels ou perçus, de qualité des grains et de salubrité des aliments. Un accès restreint aux marchés pourrait se traduire par des volumes de grain et des revenus inférieurs à ceux attendus. On examine le budget de la CCG au cours de l'année afin de l'adapter en fonction des changements liés aux besoins et aux priorités, notamment grâce à des stratégies d'atténuation des risques permettant à la CCG de s'adapter à une fluctuation d'au plus 20 % du volume de grain prévu.

Comme il est indiqué à la section 1.3, depuis que les droits ont été modifiés et mis en œuvre en 2017-2018, les coûts d'exploitation sont demeurés relativement stables, mais la CCG a toujours inspecté et pesé des volumes de grain plus élevés que prévu, ce qui a entraîné une augmentation des recettes et une accumulation supplémentaire d'excédent en cours d'exercice. Bien que les changements apportés en 2017-2018 aient considérablement réduit l'accumulation de l'excédent, la croissance de l'excédent en cours d'exercice s'est poursuivie. Pour l'exercice 2020-2021, la CCG affichait un excédent en cours d'exercice de 18,64 millions de dollars. Ce montant s'ajoute aux quelque 15,51 millions de dollars d'excédent accumulé au cours des exercices 2017-2018 à 2019-2020.

Ces dernières années, les volumes d'exportation de grain ont connu une croissance continue; les chemins de fer du CN et du CP et les autorités portuaires ont signalé des volumes (poids en tonnes) records en 2020-2021. Bien que les circonstances locales et mondiales découlant de la pandémie de COVID-19 depuis mars 2020 aient contribué à l'augmentation des mouvements de grain, l'expansion récente du secteur de la manutention des grains et de la capacité d'infrastructure, ainsi que l'amélioration des techniques agricoles et le développement de variétés de grain continueront à soutenir ces volumes plus élevés et l'accumulation possible de l'excédent.

Cependant, les conditions de croissance excessivement chaudes et sèches qui ont prévalu dans la majeure partie de la zone de production de grain de l'Ouest canadien en 2021 ont entraîné une baisse considérable des rendements. Cette baisse s'est traduite à son tour par une baisse des volumes de grain aux points d'exportation, car malgré l'accroissement de la capacité d'infrastructure, les stocks de grain n'étaient tout simplement pas suffisants cette année pour correspondre aux attentes précédentes. Par conséquent, les volumes de grain inspecté et pesé par la CCG au cours de l'exercice 2021-2022 étaient inférieurs aux prévisions

récemment rajustées, ce qui se traduit par une baisse des revenus, et la nécessité de puiser dans les fonds excédentaires des exercices précédents. Néanmoins, comme la production canadienne de grains et d'oléagineux a suivi une tendance générale à la hausse au cours des 15 dernières années, cette tendance se poursuivra probablement même avec la réduction de la production en 2021. La CCG dispose d'un fonds pour éventualités pour atténuer les risques au cas où la sécheresse aurait des répercussions sur les revenus de l'an prochain.

Pour remédier à cette situation et atténuer le risque d'une nouvelle augmentation de l'excédent, la CCG a mis à jour son modèle de prévision des volumes annuels de grain et des prévisions des recettes. À compter du 1^{er} août 2021, les droits des quatre services d'inspection et de pesée officielles qui génèrent la majorité de l'excédent ont été réduits de 29 % et harmonisés avec les prévisions rajustées des volumes de grain de 48,10 millions de tonnes métriques. Par conséquent, le budget de fonctionnement de la CCG pour les exercices 2021-2022 à 2023-2024 est fondé sur l'anticipation de volumes de grain moyens par exercice de 34,41 millions de tonnes métriques d'avril à juillet 2021, et de 48,10 millions de tonnes métriques d'août 2021 à mars 2024. L'intention est de ne pas générer d'excédent ou de déficit important. Alors que la CCG générerait auparavant des prévisions de volumes fondées sur une période de cinq ans, le modèle actualisé utilise une période de prévision plus courte de trois ans (exercices 2021-2022 à 2023-2024) et permet un rajustement plus opportun des volumes en cas de changement brusque. La CCG prévoit mener un examen exhaustif des frais et du modèle de prévision des volumes aux fins de rajustement en avril 2024.

4.0 Changements importants relatifs aux activités, au personnel et aux programmes

Au cours de la dernière décennie, le secteur des grains a connu une période de transformation considérable. Depuis l'exercice 2012-2013, la CCG est devenue une organisation financièrement viable et elle continue de s'efforcer d'ajouter de la valeur et d'obtenir des résultats clairs pour ce secteur dynamique.

Les dépenses opérationnelles prévues se sont stabilisées autour de 66 millions de dollars. Les exigences relatives aux ressources humaines sont d'environ 482 équivalents temps plein. La CCG a continué de s'acquitter efficacement des fonctions qui lui sont confiées, comme l'inspection des exportations de grain et la protection des producteurs, en utilisant des approches adaptées et des solutions de travail à distance et de travail hybride. La plupart des services d'inspection et de pesée des exportations de grain sont revenus aux niveaux de service d'avant la pandémie. Une capacité d'inspection régulière est en place pour fournir sur place des services d'analyse d'échantillons prélevés à intervalle prédéterminé à tous les emplacements portuaires, sauf un. La CCG a continué à fournir les résultats de classement, les certificats finaux et d'autres documents sans apporter de changement. De même, de nombreuses activités qui avaient été suspendues, comme les travaux de recherche et l'analyse d'échantillons soumis volontairement, ont repris tout en assurant la santé et la sécurité des employés, des collègues du secteur des grains et du public.

En septembre 2021, la CCG a établi son plan stratégique pour l'horizon de planification de 2022-2023 à 2024-2025. Bien que la plupart des ressources de la CCG continueront d'être affectées à l'exécution quotidienne des programmes et services, le reste sera affecté à des

Commission canadienne des grains
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021

investissements stratégiques visant la modernisation de la CCG dans quatre secteurs prioritaires :

1. Moderniser le cadre de réglementation, les programmes et les services de la CCG.
2. Faire de la CCG un chef de file mondial dans le domaine de la science des grains.
3. Renforcer les relations de la CCG avec les intervenants, en mettant l'accent sur les producteurs canadiens.
4. Établir la CCG comme un employeur de choix.

Pour réaliser des progrès, la CCG continuera de collaborer étroitement avec les intervenants du secteur des grains, ses partenaires du portefeuille de l'agriculture et ses homologues à l'étranger. Les progrès réalisés dans ses secteurs prioritaires atténueront les risques liés aux programmes et assureront le succès à long terme pour ce qui est de l'atteinte des résultats ministériels de la CCG.

La directrice des Ressources humaines a repris les fonctions de son poste d'attache et elle continue de diriger la stratégie sur l'avenir du travail, qui fait maintenant partie du portefeuille des Ressources humaines. Le Comité de direction et le comité sur l'avenir du travail continueront d'appuyer cette priorité organisationnelle.

Approbation d'un cadre supérieur

Approuvé par :

Doug Chorney
Commissaire en chef
Winnipeg (Manitoba)

Cheryl Blahey
Chef de la direction financière
Winnipeg (Manitoba)

État des autorisations budgétaires (non audité)

Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021

Exercice 2021-2022				Exercice 2020-2021		
(en milliers de dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021	Cumul utilisé à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2020	Cumul utilisé à la fin du trimestre
Crédit 1						
Crédits parlementaires, y compris les crédits ponctuels	5 756 \$	1 019	3 140	5 293 \$	915	2 733
Autorisations législatives						
Dépenses brutes du fonds renouvelable	60 280	15 011	43 786	60 384	15 544	40 797
Recettes brutes du fonds renouvelable	(59 432)	(10 255)	(41 091)	(59 551)	(18 063)	(52 338)
Dépenses nettes du fonds renouvelable	848 \$	4 756	2 695	833 \$	(2 519)	(11 541)
Régime d'avantages sociaux des employés	684	151	465	664	135	404
Autorisations législatives totales	1 532	4 907	3 160	1 497	(2 384)	(11 137)
Autorisations budgétaires totales	7 288 \$	5 926	6 300	6 790 \$	(1 469)	(8 404)

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021

Exercice 2021-2022				Exercice 2020-2021		
(en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	45 667 \$	11 944	36 408	45 103 \$	11 633	33 030
Transport et communications	2 093	479	1 063	3 113	595	1 159
Renseignements	366	78	172	289	54	227
Services professionnels et spéciaux	3 526	1 007	2 407	2 728	1 342	1 868
Locations	5 392	1 699	4 553	8 516	1 549	4 690
Réparations et entretien	1 803	188	666	1 365	118	473
Services publics fournitures et approvisionnements	1 507	371	1 013	2 496	343	837
Acquisition de machinerie et de matériel	6 366	381	1 376	2 731	800	1 505
Autres subventions et paiements	0	34	93	0	160	146
Dépenses budgétaires brutes totales	66 720	16 181	47 391	66 341	16 594	43 934
Revenus du fonds renouvelable (à verser au crédit législatif)	(59 432)	(10 255)	(41 091)	(59 551)	(18 063)	(52 339)
Dépenses budgétaires nettes totales	7 288 \$	5 926	6 300	6 790 \$	(1 469)	(8 404)

* Les chiffres ayant été arrondis il est possible que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.